

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	13

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

**Date de convocation** : 12 décembre 2024

**Présents** : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, AIME Louise, VERDON Gérard, AUGER Suzanne.

**Excusés** : CHAUDREL Maurice, JOLLY Nicolas

**Pouvoirs** : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric  
MARTINET Béatrice à ARRESTAYS Jacqueline

**Secrétaire de séance** : AIME Anne

---

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Révision des loyers communaux
2. Mise à disposition du garage situé sur la parcelle cadastrée AM 546
3. Centre d'initiation du chien langonnais – Mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée AM 554
4. Indemnité de gardiennage de l'église communale
5. Acquisition de photocopieurs
6. Budget principal – décision modificative n° 2
7. Acquisition de la parcelle cadastrée YA 1
8. Créations de servitudes sur les parcelles cadastrées AM 502 et AM 504
9. Création d'un emploi de rédacteur
10. Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique territoriale
11. Modalité d'attribution d'un cadeau aux agents communaux
12. Modification de la convention de la salle polyvalente de Le Langon

Une minute de silence a été respectée en hommage aux sinistrés du cyclone Chido à Mayotte

## **ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 novembre 2024.

### **REVISION DES LOYERS COMMUNAUX**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de n'appliquer qu'une augmentation d'environ 5 € mensuels (inférieur au plafond autorisé)
- Procède à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, à la révision des loyers ci-après :

<b>Adresse</b>	<b>Indice de réf.</b>	<b>Loyer en cours 2024</b>	<b>Nouveaux loyers 2025</b>
4 rue Jules Ferry	3ème trimestre	494,08 €	500 €
5bis rue Jules Ferry	2ème trimestre	164,08 €	168 €
1A rue du Prieuré	2ème trimestre	399,26 €	405 €
1B rue du Prieuré	4ème trimestre	410,78 €	415 €
1C rue du Prieuré	1er trimestre	331,18 €	336 €
1D rue du Prieuré	4ème trimestre	410,13 €	415 €
1E rue du Prieuré	4ème trimestre	351,68 €	356 €
11 rue de la Martinière	1er trimestre	534,61 €	540 €
13 rue de la Martinière	2ème trimestre	418,18 €	423 €
15 rue de la Martinière	1er trimestre	386,83 €	391 €

### **MISE A DISPOSITION DU GARAGE SITUE SUR LA PARCELLE CADASTREE AM 546**

Pour cet ordre du jour, Monsieur Alain BIENVENU – Maire de Le Langon, s'est retiré.

Madame Anne AIME rappelle que par délibération du 22 février 2024, le Conseil Municipal acceptait de renouveler la disposition du garage situé sur la parcelle cadastrée AM 546 du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, au profit de Monsieur Alain BIENVENU.

Monsieur Alain BIENVENU souhaite à nouveau renouveler la mise à disposition dudit garage jusqu'au 31 décembre 2025.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte de renouveler au profit de Monsieur Alain BIENVENU, la mise à disposition du garage situé sur la parcelle AM 546 du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.
- Maintien le loyer mensuel à 45 euros.

### **CENTRE D'INITIATION DU CHIEN LANGONNAIS – MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AM 554**

Pour cet ordre du jour, Monsieur Lionel BAUSMAYER s'est retiré.

Monsieur le Maire rappelle que la commune met à disposition du Centre d'initiation du chien langonnais environ 2 000 m<sup>2</sup> de la parcelle communale cadastrée AM n° 3 et située rue du Bois Lambert, afin que l'association puisse y dispenser des cours de dressage pour chiens.

Un loyer annuel de 200 € est demandé à l'association en contrepartie de la prise en charge par la commune des consommations en eau et électricité.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de mise à disposition actuellement échue.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de renouveler la mise à disposition du terrain communal situé rue du Bois Lambert au profit de l'association Centre d'initiation du chien langonnais.
- Consent cette mise à disposition pour 5 années à compter 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Fixe le loyer annuel à 200 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de ce terrain communal.

### **INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer à la Paroisse Sainte Claire de Fontenay une indemnité de gardiennage d'un montant de 150 € pour l'année 2024.

### **ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR**

Monsieur le Maire informe que le contrat de maintenance du photocopieur de la mairie arrive à échéance le 31 décembre 2024, et qu'il convient de remplacer le matériel.

Les sociétés BOUTIN et KOESIO ont été sollicitées proposant chacune 2 formules : l'achat ou le leasing.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Retient la proposition de l'entreprise KOESIO
  - Acquisition du modèle Toshiba e-studio 4525AC
  - Montant : 4 660 € HT
  - Coût copie couleur : 0.026 € HT
  - Cout copie noir & blanc : 0.0028 € HT

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

## **BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Vu le projet d'acquisition d'un photocopieur pour la mairie, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de procéder aux virements des crédits suivants :

### Dépenses d'Investissement

2132-op°12- Travaux de bâtiments	- 1 500 €
Constructions bâtiments privés	
2188-op°10- Acquisition matériel et mobilier	+ 1 500 €
Autres immobilisations corporelles	

## **ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE YA 1**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental souhaite céder une parcelle départementale cadastrée YA 1 d'une contenance de 550 m<sup>2</sup> au lieu-dit Champ de la Mule sur la commune de Le Langon.

La direction générale des finances publiques a estimé ce terrain à 90,00 €.

Considérant que ce terrain n'apporte aucun intérêt stratégique pour la commune, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas se porter acquéreur.

## **CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR**

Considérant que la secrétaire générale de mairie de Le Langon actuellement recrutée sur le grade d'adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe, est inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur au titre de la promotion interne dérogatoire à compter du 9 décembre 2024 ;

Monsieur le Maire propose :

- De créer l'emploi de rédacteur à temps complet
- De supprimer l'emploi d'adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe après avoir sollicité l'avis du Comité Social Territorial

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Crée l'emploi de rédacteur relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- Dit que cet emploi est créé à temps complet
- Adopte en conséquence le nouveau tableau des effectifs

**MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Vu la délibération du 19 décembre 2024 portant création d'un emploi sur le grade de rédacteur ;

Considérant que la délibération n° 287 du 18 mai 2017 ne prévoit pas de RIFSEEP pour le cadre d'emploi de rédacteur territorial ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Dit que les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :
  - ✓ Les adjoints administratifs
  - ✓ Les adjoints techniques
  - ✓ Les adjoints du patrimoine
  - ✓ Les rédacteurs territoriaux
- Fixe les groupes et retient les montants maximums comme suit :

Groupes	Fonctions / Postes de la collectivité	Montants annuels maximums de l'IFSE	Montants annuels maximum de CIA
Adjoints Administratifs / Adjoints Techniques / Adjoints du Patrimoine / Rédacteurs Territoriaux			
G1	Secrétaire général de mairie	7 800 €	500 €
G2	Responsables de services	6 600 €	400 €
G3	Agents polyvalents	5 400 €	300 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**MODALITE D'ATTRIBUTION D'UN CADEAU AUX AGENTS COMMUNAUX**

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose d'offrir une carte cadeau au personnel communal.

Considérant qu'une valeur peu élevée de cartes cadeaux attribuées à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération ;

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'attribuer une carte cadeau aux agents titulaires, stagiaires ou contractuels, dès lors qu'ils soient présents dans la collectivité au 25 décembre 2024,

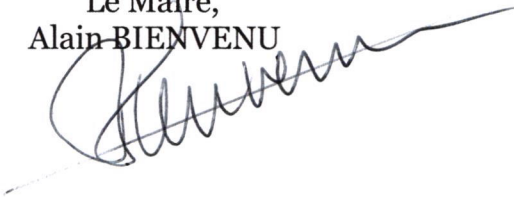
- Dit que ces cartes cadeaux sont attribuées à l'occasion des fêtes de Noël 2024 d'un montant de 50 € par agent,
- Dit que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 011, article 623.

## QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Zone artisanale : Suite à la pétition pour relative à l'aménagement de la zone artisanale et signée par les élus lors du dernier conseil municipal, la Communauté de communes a validé l'aménagement de cette zone.
- ✚ Chaussidou rue de la Martinière : Devis en cours
- ✚ Nettoyage du chemin situé derrière les Ouches : Le devis de l'entreprise PLAIRE d'un montant de 3 800 € sera mis à la signature
- ✚ Bulletin municipal : en cours d'impression pour distribution début 2025
- ✚ Vœux du Maire : 17 janvier 2025.
- ✚ Sinistrés de Mayotte : un don sera effectué par le CCAS
- ✚ Le prochain conseil municipal est fixé au 23 janvier 2025

La séance est levée à 21h45

Le Maire,  
Alain BIENVENU



Le Secrétaire  
Anne AIME

